

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 juin 2025

Le Conseil Municipal de SAINT LAURENT de MURET, convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni à la Mairie le mercredi 04 juin 2025, à 21H00.

Nb de Conseillers : 10	Pierre <b>REY</b> Maire
	François <b>GRANIER</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint
	Thierry <b>REMIZE</b> 2 <sup>e</sup> Adjoint
	Vincent <b>MOURGUES</b>
PRESENTS 9	Marlène <b>LAURENS</b>
	Adrien <b>CHAMPAGNE</b>
	Louis <b>POUDEVIGNE</b>
	Jean-Paul <b>SEGUIN</b>
Votants : 9	Fabien <b>CHABANON</b>
EXCUSÉ Didier <b>DELMAS</b>	

SECRETAIRE : Adrien **CHAMPAGNE**

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu du 09 avril 2025 qui leur a été adressé. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Centrale photovoltaïque sur le garage communal.

## 1. CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA GARAGE COMMUNAL

Le Maire présente au conseil municipal l'étude réalisée par Mr Arnaud Boazzo du SDEE. Tout d'abord le maire remercie ce dernier pour la qualité du travail fourni.

La Commune souhaite installer sur la toiture existante de son garage communal une centrale solaire photovoltaïque en autoconsommation collective patrimoniale. Cette centrale solaire en autoconsommation collective patrimoniale permettra de réduire la facture énergétique de cinq sites et de participer au développement des énergies renouvelables en consommant une part significative d'énergie verte produite sur place.

La solution proposée comporte 150 modules d'une puissance de **450 Wc**, soit un générateur d'une puissance totale d'au minimum **67.5 kWc**.

La solution proposée devra respecter les critères généraux d'implantation définis dans l'arrêté du **6 octobre 2021** dans l'objectif d'être éligible au tarif d'achat d'électricité d'EDF O.A pour la revente du surplus et de la prime à l'autoconsommation dite Pb pour des puissances inférieures ou égales à 100 kWc.

Une demande de raccordement en autoconsommation collective auprès du gestionnaire de réseau ENEDIS sera effectuée par la Maitrise d'Ouvrage afin d'obtenir une convention de raccordement et d'exploitation ainsi qu'un contrat d'autoconsommation collective. Le contrat sera anticipé pour qu'il puisse démarrer dès la réception des travaux de la centrale photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir débattu et délibéré :

**APPROUVE** cette opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette opération.

**VOTE : 9 Pour, Contre, Abstention**

## 2. AMENAGEMENT DU BOURG

Le Maire précise au Conseil Municipal que le marché a été attribué à l'entreprise SOMATRA.

De plus, le Maire fait le compte-rendu de la réunion d'information et d'échange avec les habitants en date du 31 mai 2025.

### **2.1 – Convention relative au remboursement des dépenses engagées pour l'enfouissement des équipements de collecte des déchets ménagers.**

Dans le cadre du d'aménagement du Bourg, la Communauté de Communes du Gévaudan est amenée à réaliser la rénovation du Point de tri situé à l'entrée du village.

Pour une meilleure intégration dans le cadre de l'aménagement du bourg (Proximité de chemin GR), la Commune de Saint Laurent de Muret et la Communauté de Communes du Gévaudan s'accordent sur la mise en œuvre d'un système de conteneurs enterrés.

Considérant que la mise en place de ces points de collecte complets participe à une meilleure gestion des déchets ménagers par les habitants du territoire ; qu'elle est soumise à la possibilité technique de collecter ces points, que cette collecte soit assurée par la Communauté de Communes ou par le SDEE.

Considérant la compétence de la Communauté de Communes du Gévaudan en matière de gestion des déchets ménagers, la charge financière incombe pour partie à la CdCG.

Considérant que cet aménagement présente un coût supérieur à l'aménagement d'un point de tri habituel.

Vu le CGCT,

Vu la délibération 023-2023 de la Communauté de Communes du Gévaudan précisant les modalités de mise en œuvre des colonnes et conteneur enterrés et notamment fixant les modalités comme suit :

- Terrassement et pose pris en charge par la Commune demanderesse
- Fonds de concours à hauteur de 25% du montant TTC des frais de fourniture du matériel, plafonné à 10 000€ »

Considérant le Devis de la Société ECOLLECT de 48 420.00€ HT soit 58 104.00€ TTC

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après avoir débattu et délibéré :

**AUTORISE M. le Maire à verser le fonds de concours de 10 000,00 € à la Communauté de Communes du Gévaudan.**

**AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.**

**VOTE : 9 Pour, Contre, Abstention**

### **3. DECISION MODIFICATIVE N°1 - INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le garage communal est envisagée cette année.

Il est nécessaire de créer l'opération et de voter les crédits correspondants.

Il est proposé la Décision Modificative suivante et la création de l'opération 169 – Centrale photovoltaïque sur le garage communal.

Recette Compte 1641-169 (emprunt) :	57 000,00 €.
Dépenses Compte 231-165 (immos corporelles) :	- 50 000,00 €.
Dépense Compte 231-169 (immos corporelles) :	107 000,00 €.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir débattu et délibéré :

**DECIDE la création de l'opération 169 – centrale photovoltaïque sur le garage communal et la modification suivante au budget investissement de la commune :**

<b>Recette Compte 1641-169 (emprunt) :</b>	<b>57 000,00 €.</b>
<b>Dépenses Compte 231-165 (immos corporelles) :</b>	<b>- 50 000,00 €.</b>

Dépense Compte 231-169 (immos corporelles) : 107 000,00 €.

**DEMANDE à Monsieur le Maire de porter cette modification au budget investissement de la commune.**

**VOTE : 9 Pour, Contre, Abstention**

#### **4. DECISION MODIFICATIVE N°2 - INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un système de conteneurs enterrés est proposé dans l'opération 123 « aménagement du Bourg ».

Il est nécessaire de voter les crédits correspondants.

Il est proposé la Décision Modificative suivante :

Recette Compte 1641-123 (emprunt) : 10 000,00 €.

Dépenses Compte 231-123 (immos corporelles) : 10 000,00 €.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir débattu et délibéré :

**DECIDE la modification suivante au budget investissement de la commune :**

**Recette Compte 1641-123 (emprunt) : 10 000,00 €.**

**Dépenses Compte 231-123 (immos corporelles) : 10 000,00 €.**

**DEMANDE à Monsieur le Maire de porter cette modification au budget investissement de la commune.**

**VOTE : 9 Pour, Contre, Abstention**

#### **5. Subventions aux Associations**

##### **5-1. Associations**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions aux associations communales.

La règle été adoptée précédemment est de ne subventionner que les associations communales.

Au budget 2024, la somme de 3160,00 € a été votée.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir débattu et délibéré :

**DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour 2025 :**

Bénéficiaire	Subventions 2024	Subventions 2025
Association sportive ESCB	1000,00 €	1000,00 €
Association des parents d'élèves	1200,00 €	1200,00 €
Aînés des 4 chemins	400,00 €	400,00 €
Amicale des pompiers	160,00 €	160,00 €
Société de chasse de St Laurent	400,00 €	400,00 €
	<b>3 160,00 €</b>	<b>3 160,00 €</b>

**DONNE MANDAT à M. le Maire pour récupérer les dossiers des associations et signer tous les documents nécessaires à ces attributions.**

**VOTE : 9 Pour, Contre, Abstention**

##### **5-2. Concours National Aubrac**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'OS race Aubrac (annexe 1).

Il rappelle que depuis de nombreuses années le Conseil Municipal ne subventionne que les associations de la commune.

Cependant, le caractère exceptionnel de ce concours, qui n'est pas revenu en Lozère depuis 2010 et pour lequel plusieurs élevages de la commune vont participer, le Maire propose d'attribuer une subvention de 300 Euros

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après avoir débattu et délibéré :

**APPROUVE cette subvention de 300 €**

**DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette attribution.**

**VOTE : 6 Pour, 1 Contre (Vincent Mourgues), 2 Abstentions (Adrien Champagne, François Granier)**

## **6. SECTIONAUX DE SINIERES – RENOUELEMENT**

Francois Granier et Thierry Remize indirectement et directement concernés sortent de la salle.

Monsieur le Maire donne lecture des dispositions réglementaires concernant l'attribution des terres à vocation agricole et pastorale des biens de sections :

1<sup>ère</sup> PARTIE : article L 2411-10 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé :

Les terres à vocation agricole ou pastorale, propriété de la section sont attribuées par bail rural ou par convention pluriannuelle de pâturage, conclue dans les conditions de l'article L 481-1 du code rural ou par Convention de Mise à Disposition d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural, au profit des exploitants agricoles ayant un domicile réel et fixe, ainsi que le siège d'exploitation sur la section. L'autorité municipale peut attribuer, le cas échéant, le reliquat de ces biens au profit d'exploitants agricoles sur la section ayant un bâtiment d'exploitation hébergeant pendant la période hivernale leurs animaux sur la section où à défaut, au profit des personnes exploitant des biens sur le territoire de la section et résidant sur le territoire de la commune ; à titre subsidiaire elle peut attribuer ce reliquat au profit de personnes exploitant seulement des biens sur le territoire de la section ou, à défaut, au profit des exploitants ayant un bâtiment d'exploitation sur le territoire de la commune.

Pour toutes les catégories précitées, les exploitants devront remplir les conditions prévues par les articles L 331-2 à L 331-5 du Code Rural et celles prévues par le règlement d'attribution défini par l'autorité municipale.

Le fait de ne plus remplir les conditions énoncées ci-dessus entraîne de plein droit la résiliation des contrats.

L'ensemble de ces dispositions, qui concerne les usages agricoles et pastoraux des biens de section, ne fait pas obstacle au maintien, pour les ayants droit non-agriculteurs, des droits et usages traditionnels tels que l'affouage, la cueillette, la chasse notamment, dans le respect de la multifonctionnalité de l'espace rural.

Chaque fois que possible, il sera constitué une réserve foncière destinée à permettre ou faciliter de nouvelles installations agricoles.

Les revenus en espèces ne peuvent être employés que dans l'intérêt des membres de la section. Ils sont affectés prioritairement à la mise en valeur et à l'entretien des biens de la section ainsi qu'aux équipements reconnus nécessaires à cette fin par la commission syndicale.

2<sup>ème</sup> PARTIE : Règlement d'attribution :

### **Article 1 : Définition de l'ayant droit, exploitant agricole.**

Les critères retenus par le Conseil Municipal pour être ayant droit agricole sont les suivants :

- être inscrit à la Mutualité Sociale Agricole en qualité d'exploitant agricole,
- Répondre aux conditions des alinéas L 331-2 à L 331-5 du Code Rural.

### **Article 2 : Nature des contrats**

Monsieur le Maire propose qu'il soit passé avec les agriculteurs ayants droit de la section une convention annuelle de pâturage qui prendra cours le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour finir le 30 juin 2026.

### **Article 3 : Redevance**

Le montant du loyer est fixé à 27 €/ha.

Le versement du loyer sera effectué, dans son intégralité, auprès du Receveur Municipal, le 31 octobre de chaque année.

### **3<sup>ème</sup> PARTIE : Allotissement :**

#### **Bail d'un an**

*Lot n° 6 attribué au GAEC CRUEYZE GERBAL (3<sup>ème</sup> rang)*

Commune	Section	N°	Sub	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
SAINT-LAURENT-DE-MURET	ZA	25		00 ha 17 a 42 ca	SINIERES	P
SAINT-LAURENT-DE-MURET	ZA	152		00 ha 00 a 20 ca	SINIERES	L
SAINT-LAURENT-DE-MURET	ZA	154		00 ha 06 a 25 ca	SINIERES	L
SAINT-LAURENT-DE-MURET	ZA	155		00 ha 00 a 48 ca	SINIERES	L
SAINT-LAURENT-DE-MURET	ZA	156	N	00 ha 99 a 85 ca	SINIERES	L
SAINT-LAURENT-DE-MURET	ZA	156	M	01 ha 00 a 06 ca	SINIERES	L
SAINT-LAURENT-DE-MURET	ZA	156	L	00 ha 06 a 11 ca	SINIERES	BT
SAINT-LAURENT-DE-MURET	ZA	156	J	01 ha 43 a 32 ca	SINIERES	PA
SAINT-LAURENT-DE-MURET	ZA	156	K	00 ha 71 a 40 ca	SINIERES	PA
				<b>04 ha 45 a 09 ca</b>		

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir débattu et délibéré :

**APPROUVE cet allotissement**

**DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces opérations.**

**VOTE : 7 Pour, Contre, Abstention**

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

### **7-1. Rénovation énergétique**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de rénovation énergétique des 5 bâtiments communaux.

Après le gîte de Sinières, les travaux vont débuter pour les autres bâtiments et se termineront courant juillet avec l'école.

### **7-2. Bancs public**

Monsieur le Maire précise que la commune a pu récupérer 5 bancs anciens auprès du Centre d'Antrenas dans le cadre de la réfection de leur cours. Monsieur le maire remercie Fabien Chabanon qui a rendu cette opération possible. Les bancs ont été rafraîchis et réparés par l'agent communal.

Il propose donc au conseil municipal de déterminer les futurs emplacements de ces bancs.

Le conseil décide la répartition suivante :

- au Mas      - à Vergnecroze      - à Sinières      - à Saint Laurent      - à Taupinet

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Pierre REY

Maire de SAINT LAURENT DE MURET



## ANNEXE 1



M. le Maire

Dossier suivi par :

Marion Vernoux - Responsable de la Communication  
marion.vernoux@aubrac.net – 06.72.41.11.81

Destinataires : communes lozériennes du PNR Aubrac

Rodez, le 28/04/2025

**Objet : Demande d'accompagnement financier pour le Concours National Aubrac 2025**

Monsieur le Maire,

Le Concours National Aubrac, événement au caractère professionnel capital pour la race et ses éleveurs, ne se déroule que tous les deux ans. En 2021, il a eu lieu dans le cadre du Sommet de l'Élevage. En 2023, il a dû être partiellement annulé pour raisons sanitaires. La dernière édition en Lozère remonte à 2010. Le Concours National Aubrac retrouvera donc les terres Lozériennes 15 ans plus tard. Il se déroulera à la grande halle d'Aumont Aubrac en plein cœur du territoire du PNR Aubrac du 25 au 27 septembre 2025.

La race Aubrac poursuit, année après année, sa dynamique d'expansion. Ses effectifs en France atteignent aujourd'hui 260 000 vaches. Si la croissance est majoritairement « hors berceau », les effectifs sont stables dans ses départements d'origine (Aveyron, Cantal, Lozère) et constituent 60 % du total.

En Lozère, les vaches Aubrac représentent 63 % de l'effectif total de vaches de plus de 3 ans (allaitantes et laitières confondues).

L'élevage de cette race rustique destinée à la production de viande a un impact conséquent sur l'économie locale - et tout particulièrement sur le territoire du PNR Aubrac, où l'amélioration génétique constante permet le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, et donc le développement économique du tissu rural grâce à la viabilité / rentabilité des exploitations.

Pour l'Organisme de Sélection de la race Aubrac, organiser son Concours National en Lozère revêt un caractère essentiel pour :

- Maintenir cette dynamique économique sur le territoire du PNR Aubrac (berceau de la race Aubrac)
- Faire perdurer le lien indissociable « génétique - territoire - produits » comme base du programme de sélection de la race
- Aller à la rencontre de la nouvelle génération, éleveurs - et donc acteurs du territoire - de demain

La présence de plus de 400 animaux Aubrac permettra d'illustrer ces propos lors de ces 3 journées, auprès d'un public constitué de professionnels et de consommateurs.

Parallèlement à son Concours National, l'OS Race Aubrac a à cœur de se tourner vers les nouvelles générations, en impliquant en amont les différents Lycées Agricoles des départements du berceau et limitrophes, en leur proposant un projet pédagogique multidisciplinaire dont le rendu sera exposé sous format digital lors de l'événement.

**Ainsi, nous sollicitons une aide financière à la hauteur de vos possibilités pour le Concours National Aubrac 2025.**

Vous trouverez, joint à ce courrier, le dossier de présentation de l'événement.

Il va de soi que nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En espérant compter sur votre soutien, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sincères salutations.

Le Président de l'OS Race Aubrac,



Yves CHASSANY

## ANNEXE 2

Coordonnateur du groupement de commande :  
SDEE – 12, boulevard Henri Bourrillon – 48000 MENDE



Maitrise d'oeuvre :  
Lozère Ingénierie – Hôtel du Département – BP 24 – 48000 MENDE 04 66 49 95 47  
contact@ingenierie.lozere.fr



Territoire : Secteur 7

Commune : ST LAURENT DE MURET

Chantier 22 : bourg de ST LAURENT DE MURET

Descriptif : aménagement

Aménagement au bourg de ST LAURENT DE MURET ( section 1 ) mise en valeur du parvis de l'église et des monuments détail estimatif de travaux						marché	
N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	Prix Unitaire	Montant HT
<b>MISE EN VALEUR DU BOURG</b>							
101	INSTALLATION DE CHANTIER	Forfait	1,00	360,00 €	360,00 €	400,00 €	400,00 €
102	SIGNALISATION DE CHANTIER	Forfait	1,00	115,00 €	115,00 €	200,00 €	200,00 €
104	ETUDE D'EXECUTION	Forfait	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
247	FOUILLE POUR FONDATION D'OUVRAGE MACONNE	M3	6,00	23,00 €	138,00 €	37,00 €	222,00 €
260	REGLAGE ET COMPACTAGE DE LA PLATE-FORME	M2	280,00	1,15 €	322,00 €	0,65 €	182,00 €
321	DEPOSE ET REPOSE DE DALLAGE EXISTANT	M2	8,00	105,00 €	840,00 €	35,00 €	280,00 €
360	TERRE PIERRES	M2	140,00	32,00 €	4 480,00 €	10,00 €	1 400,00 €
573	CANIVEAUX PAVES DE RECUPERATION PROFIL TYPE CC1	M	130,00	100,00 €	13 000,00 €	60,00 €	7 800,00 €
574	PAVES DE RECUPERATION UNE BANDE	M	50,00	85,00 €	4 250,00 €	40,00 €	2 000,00 €
576	MARCHES GRANIT	M	55,00	115,00 €	6 325,00 €	170,00 €	9 350,00 €
577	MARCHES BOIS	M	6,00	55,00 €	330,00 €	80,00 €	480,00 €
578	BANDES STRUCTURANTES PAVAGE GRANIT 8*8 CM	M	70,00	115,00 €	8 050,00 €	35,00 €	2 450,00 €
1020	BETON DE FONDATION POUR MACONNERIE	M3	6,00	300,00 €	1 800,00 €	300,00 €	1 800,00 €
1021	BETON DESACTIVE	M2	110,00	85,00 €	9 350,00 €	75,00 €	8 250,00 €
1088	MACONNERIE UN PAREMENT	M3	3,00	425,00 €	1 275,00 €	330,00 €	990,00 €
1089	MACONNERIE DEUX PAREMENTS	M3	7,00	510,00 €	3 570,00 €	620,00 €	4 340,00 €
1121	ARASEMENT DE MACONNERIE	M	15,00	85,00 €	1 275,00 €	30,00 €	450,00 €
1203	TERRE VEGETALE ( APPORT )	M3	15,00	25,00 €	375,00 €	40,00 €	600,00 €
1205	PLANTATION D'ARBRES	U	2,00	200,00 €	400,00 €	220,00 €	440,00 €
1206	PLANTATION D'ARBUSTES	M	20,00	35,00 €	700,00 €	35,00 €	700,00 €
					59 455,00 €		43 934,00 €
<b>ASSAINISSEMENT PLUVIAL</b>							
							-15 521,00 €
761	TUYAUX PVC D 160 MM	M	20,00	78,00 €	1 560,00 €	60,00 €	1 200,00 €
780	AVALOIR GRILLE 400 MM	U	4,00	380,00 €	1 520,00 €	250,00 €	1 000,00 €
791	MISE A NIVEAU DE TAMPON FONTE D 800 MM	U	2,00	175,00 €	350,00 €	150,00 €	300,00 €
792	MISE A NIVEAU DE BOUCHE A CLE	U	8,00	73,00 €	584,00 €	50,00 €	400,00 €
823	PIQUAGE SUR LE RESEAU EXISTANT	Forfait	4,00	190,00 €	760,00 €	150,00 €	600,00 €
961	MISE A NIVEAU DE BOITES EU, EP et COMPTEUR	U	12,00	115,00 €	1 380,00 €	75,00 €	900,00 €
960	MISE A NIVEAU DE CHAMBRES TELECOM	U	1,00	90,00 €	90,00 €	250,00 €	250,00 €
					6 244,00 €		4 650,00 €
<b>CHAUSSEE</b>							
							-1 594,00 €
245	SCIAGE DE CHAUSSEE	M	12,00	3,60 €	43,20 €	6,50 €	78,00 €
260	REGLAGE ET COMPACTAGE DE LA PLATE-FORME	M2	450,00	1,15 €	517,50 €	0,65 €	292,50 €
320	DECAISSEMENT DE CHAUSSEE	M3	250,00	18,00 €	4 500,00 €	16,00 €	4 000,00 €
412	GNT 0/31,5	T	500,00	17,50 €	8 750,00 €	17,00 €	8 500,00 €
440	IMPREGNATION	M2	450,00	2,00 €	900,00 €	2,00 €	900,00 €
470	BETON BITUMINEUX	T	75,00	135,00 €	10 125,00 €	148,00 €	11 100,00 €
					24 835,70 €		24 870,50 €
							34,80 €
					<b>MONTANT TOTAL HT</b>		<b>90 534,70 €</b>
					<b>TVA 20%</b>		<b>18 106,94 €</b>
					<b>MONTANT TOTAL TTC</b>		<b>108 641,64 €</b>
							<b>-17 080,20 €</b>

Territoire : Secteur 7

Commune : ST LAURENT DE MURET

**Chantier 23 : ruelle derrière mairie de ST LAURENT DE MURET**

**Descriptif :** aménagement

Aménagement au bourg de ST LAURENT DE MURET ( section 2 ) ruelle du cimetière et parking à l'entrée du bourg détail estimatif de travaux							marché	
AMENAGEMENT DE SURFACE ET CHAUSSEE								
N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	Prix Unitaire	Montant HT	
101	INSTALLATION DE CHANTIER	Forfait	1,00	360,00 €	360,00 €	400,00 €	400,00 €	
102	SIGNALISATION DE CHANTIER	Forfait	1,00	115,00 €	115,00 €	200,00 €	200,00 €	
245	SCIAGE DE CHAUSSEE	M	20,00	3,60 €	72,00 €	6,50 €	130,00 €	
260	REGLAGE ET COMPACTAGE	M2	1250,00	1,15 €	1 437,50 €	0,65 €	812,50 €	
314	DEBLAIS DE TOUTE NATURE	M3	10,00	17,00 €	170,00 €	20,00 €	200,00 €	
320	DECAISSEMENT	M3	200,00	18,00 €	3 600,00 €	16,00 €	3 200,00 €	
412	GNT 0/31,5	T	320,00	17,50 €	5 600,00 €	17,00 €	5 440,00 €	
440	COUCHE D'IMPREGNATION	M2	1250,00	2,00 €	2 500,00 €	2,00 €	2 500,00 €	
470	BETON BITUMINEUX 0/10	T	200,00	135,00 €	27 000,00 €	148,00 €	29 600,00 €	
763	FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE TUYAU PVC CR8 ø 200 MM (y/c tranchée)	M	100,00	82,00 €	8 200,00 €	67,00 €	6 700,00 €	
781	AVALOIR GRILLE 500*500 MM	Unité	5,00	420,00 €	2 100,00 €	280,00 €	1 400,00 €	
791	MISE A NIVEAU DE TAMPON	Unité	2,00	175,00 €	350,00 €	150,00 €	300,00 €	
792	MISE A NIVEAU DE BOUCHE A CLE	Unité	3,00	73,00 €	219,00 €	50,00 €	150,00 €	
823	RECHERCHE ET RACCORDEMENT SUR LE RESEAU EXISTANT	Unité	2,00	190,00 €	380,00 €	150,00 €	300,00 €	
					<b>52 103,50 €</b>		<b>51 332,50 €</b>	
N° Prix	AMENAGEMENT PARKINGS et PAYSAGERS							
104	ABATTAGE ET DESSOUCHAGE D'ARBRES	F	2,00	210,00 €	420,00 €	200,00 €	400,00 €	
260	REGLAGE COMPACTAGE	M2	360,00	1,15 €	414,00 €	0,65 €	234,00 €	
320	DECAISSEMENT	M3	100,00	18,00 €	1 800,00 €	16,00 €	1 600,00 €	
360	MELANGE TERRE PIERRE	M2	360,00	32,00 €	11 520,00 €	10,00 €	3 600,00 €	
361	GEOTEXTILE	M2	260,00	3,00 €	780,00 €	2,60 €	676,00 €	
563	BORDURES P ( entre la chaussée et le terre pierre contre le cimetière )	M	50,00	28,00 €	1 400,00 €	29,00 €	1 450,00 €	
573	CANIVEAUX PAVES DE RECUPERATION PROFIL TYPE CC1	M	50,00	100,00 €	5 000,00 €	60,00 €	3 000,00 €	
1020	BETON DE FONDATION	M3	3,00	300,00 €	900,00 €	300,00 €	900,00 €	
1088	MACONNERIE UN PAREMENT	M3	5,00	425,00 €	2 125,00 €	330,00 €	1 650,00 €	
1089	ARASEMENT DE MACONNERIE	M	10,00	85,00 €	850,00 €	30,00 €	300,00 €	
1206	PLANTATION D'ARBUSTES ( entourage containers ... )	M	40,00	35,00 €	1 400,00 €	35,00 €	1 400,00 €	
					<b>26 609,00 €</b>		<b>15 210,00 €</b>	
					<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>78 712,50 €</b>	<b>66 542,50 €</b>	
					<b>TVA 20%</b>	<b>15 742,50 €</b>	<b>13 308,50 €</b>	
					<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>94 455,00 €</b>	<b>79 851,00 €</b>	
							<b>-12 170,00 €</b>	

**Maîtrise d'œuvre :** Lozère Ingénierie  
1, rue de l'Ormeau – 48 000 MENDE  
contact@ingenierie.lozere.fr

**Coordonnateur du groupement de commande :**  
SDEE – 12, boulevard Henri Bourrillon – 48000 MENDE



## PROGRAMME DE VOIRIE 2025 DETAIL ESTIMATIF SIMULATIF

**Territoire :** Secteur 07 – GÉVAUDAN  
**Commune :** SAINT LAURENT DE MURET  
**Chantier 27 :** Bourg de St Laurent – Coordination voirie SDEE  
**Descriptif :** travaux réseaux ORANGE et EP

						marché	
N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	Prix Unitaire	Montant HT
1176	TRANCHEE seule réseau ORANGE ou éclairage	M	100	30,00 €	3 000,00 €	25,00 €	2 500,00 €
1177,1	TRANCHEE EN COORDINATION RESEAU ELECTRIQUE	M	450,00	38,00 €	17 100,00 €	25,00 €	11 250,00 €
1179,1	PLAN DE RECOLEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUE ET FRANCE TELECOM GEO-REFERENCE	M	650,00	3,00 €	1 950,00 €	1,50 €	975,00 €
					<b>22 050,00 €</b>		<b>14 725,00 €</b>
<b>RESEAU FRANCE TELECOM : DISSIMULATION</b>							
1180	POSE DE GAINES ORANGE DN 28 MM	M	50,00	2,20 €	110,00 €	3,00 €	150,00 €
1182	POSE DE GAINES ORANGE DN 45 MM	M	1 700,00	2,30 €	3 910,00 €	3,00 €	5 100,00 €
1183,1	POSE DE CHAMBRE ORANGE LOT	Unité	1,00	310,00 €	310,00 €	100,00 €	100,00 €
1183,3	POSE DE CHAMBRE ORANGE L2C	Unité	4,00	490,00 €	1 960,00 €	260,00 €	1 040,00 €
1189	POSE DE GRILLAGE AVERTISSEUR	M	650,00	0,40 €	260,00 €	1,00 €	650,00 €
1198	PLUS VALUE POUR POUR POSE DE CHAMBRE SUR RESEAU EXISTANT	Unité	1,00	145,00 €	145,00 €	100,00 €	100,00 €
1191	PERCEMENT DE MUR EN FONDATION OU ELEVATION	Unité	3,00	235,00 €	705,00 €	130,00 €	390,00 €
1197	FOURNITURE ET POSE DE REGARD 400*400 MM	Unité	4,00	255,00 €	1 020,00 €	120,00 €	480,00 €
					<b>8 420,00 €</b>		<b>8 010,00 €</b>
<b>RESEAU ELECTRIQUE : DISSIMULATION BT/MT/HTA et ECLAIRAGE PUBLIC</b>							
1196	POSE DE MASSIF EP3 0,30	Unité	7,00	175,00 €	1 225,00 €	100,00 €	700,00 €
1185	POSE DE GAINES EDF DN 63 MM	M	400,00	3,10 €	1 240,00 €	3,10 €	1 240,00 €
					<b>2 465,00 €</b>		<b>1 940,00 €</b>
					<b>MONTANT TOTAL HT</b>		<b>32 935,00 €</b>
					<b>TVA 20%</b>		<b>6 587,00 €</b>
					<b>MONTANT TOTAL TTC</b>		<b>39 522,00 €</b>
						<b>-8 260,00 €</b>	

## PROGRAMME DE VOIRIE 2025

### DETAIL ESTIMATIF SIMULATIF

**Territoire :** Secteur 07 – GÉVAUDAN  
**Commune :** SAINT LAURENT DE MURET  
**Chantier 26 :** Bourg de St Laurent – Coordination voirie SDEE  
**Descriptif :** travaux ER

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	marché		
						Prix Unitaire	Montant HT	
1177	TRANCHEE POUR RESEAUX SECS SEULE Y.COMPRIS SABLAGE ET REMBLAIEMENT EN GRAVE GNT 0/31,5	M	350,00	27,00 €	9 450,00 €	40,00 €	14 000,00 €	
1178	TRANCHEE POUR RESEAUX SECS EN COORDINATION RESEAUX HUMIDES (Découpe éventuelle, matériaux extraits, remblaiement – voir CCTP) – Toutes suggestions excepté réfection revêtement toute nature	M	200,00	28,00 €	5 600,00 €	25,00 €	5 000,00 €	
1179,1	PLAN DE RECOLEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUE ET FRANCE TELECOM GEO-REFERENCE	M	550,00	3,00 €	1 650,00 €	1,50 €	825,00 €	
					<b>16 700,00 €</b>		<b>19 825,00 €</b>	
<b>RESEAU ELECTRIQUE : DISSIMULATION BT/MT/HTA et ECLAIRAGE PUBLIC</b>								
1186	POSE DE GAINES EDF DN 75 MM	M	300,00	4,00 €	1 200,00 €	3,20 €	960,00 €	
1187	POSE DE GAINES EDF DN 110 MM	M	250,00	4,10 €	1 025,00 €	3,60 €	900,00 €	
1188	POSE DE GAINES EDF DN 160 MM (réseau HTA)	M	100,00	6,10 €	610,00 €	4,20 €	420,00 €	
1189	POSE DE GRILLAGE AVERTISSEUR	M	550,00	0,40 €	220,00 €	1,00 €	550,00 €	
1190	POSE DE CABLETTE CUIVRE	M	600,00	3,60 €	2 160,00 €	1,00 €	600,00 €	
1192	ENCASTREMENT SOCLE DOUBLE ET COFFRETS	Unité	3,00	285,00 €	855,00 €	220,00 €	660,00 €	
1191	PERCEMENT DE MUR EN FONDATION OU ELEVATION	Unité	6,00	235,00 €	1 410,00 €	130,00 €	780,00 €	
1194	POSE D'ENVELOPPE BETON FOURNIE EN SAILLIE	Unité	3,00	115,00 €	345,00 €	80,00 €	240,00 €	
					<b>7 825,00 €</b>		<b>5 110,00 €</b>	
					<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>24 525,00 €</b>		<b>24 935,00 €</b>
					<b>TVA 20%</b>	<b>4 905,00 €</b>		<b>4 987,00 €</b>
					<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>29 430,00 €</b>		<b>29 922,00 €</b>
							<b>410,00 €</b>	